AVERTISSEMENTS AGRICOLES

N° 146 - 15 JUIN 1979

PUBLICATION PÉRIODIQUE

BULLETIN TECHNIQUE des STATIONS d'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

ÉDITION DE LA STATION RHONE-ALPES
(AIN, ARDÈCHE, DROME, ISÈRE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE)
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

ABONNEMENT ANNUEL: 60 F

55, rue Mazenod - 69426 LYON CEDEX 3
Tél. (78) 62.20.30 (Postes 426 et 427)

Répondeurs : (78) 60-17-74
Ardèche-Drôme : (75) 43-34-36

C.C.P. LYON 9431-17
Régisseur Avances et Recettes D. D. A.
55, rue Mazenod - 69426 LYON CEDEX 3

Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région

VIGNE

MILDIOU - *Malgré la rareté des foyers primaires, les conditions climatiques extrêmement favorables à la multiplication du champignon nécessitent jusqu'à nouvel ordre, en toutes régions, une protection continue.*

En cette période d'orages fréquents, les nouveaux produits à base d'ETHYLPHOSPHITE d'ALUMINIUM (Mikal) ou de METALAXYL (Acylon), par leur capacité de pénétration et leur persistance dans les tissus, permettent de rattraper un traitement qui n'avait pu être placé avant une pluie contaminatrice.

On dispose alors d'une marge d'au moins trois jours après cette contamination et la même application permet de parer aux contaminations ultérieures pendant au moins deux semaines.

Le CURZATE, commercialisé seulement en mélange avec d'autres fongicides, s'il a une bonne persistance en application préventive, a également une action curative dans les heures qui suivent la contamination mais sa persistance dans les tissus (systémie) est de courte durée.

OIDIUM - *Par suite des conditions climatiques extrêmement favorables, la protection devra être maintenue à la fois sur les cépages très sensibles et les cépages moyennement sensibles (type Gamay). Les interventions pourront être combinées avec celles dirigées contre le Mildiou.*

BOTRYTIS - *Dans les secteurs favorables aux attaques sur rafles, choisir contre le Mildiou un produit également efficace contre le Botrytis.*

VERS de la GRAPPE - *Le premier vol est terminé ou sur le point de l'être en toutes régions. Dans les seules régions les plus tardives (N° 3-4-45-48-Hte SAVOIE-90-91 et 128) un dernier traitement pourrait s'imposer dans les tout prochains jours si le seuil d'attaques de 1 à 2 glomérules par grappe était alors atteint.*

Le second vol qui débute dans le sud de la région n'y nécessite pas encore d'intervention.

ARBRES FRUITIERS

TAVELURES - *Dans les régions les plus précoces, soit approximativement situées au-dessous de 300 m d'altitude dans le sud de la région et 200 m dans le nord, les contaminations primaires se sont terminées au début du mois, de sorte que ce n'est qu'entre le 20 et le 25 juin qu'il sera possible de se rendre compte de la présence ou de l'absence de la maladie dans les vergers et en conséquence de décider de la poursuite ou de l'interruption de la protection.*

Dans toutes les autres situations, la protection sera maintenue jusqu'à nouvel ordre.

TORDEUSE ORIENTALE du PECHER - *Le second vol, à son début dans le sud de la région, ne nécessite encore aucun traitement sur fruit.*

CARPOCAPSE sur POMMES - POIRES et NOIX - *La protection, maintenue dans les régions 102-107-123 et 151, devra être étendue aux régions suivantes :*

-dès réception : régions 9-12-21-22-23-24-26-37-41-43-61-62-63-85-87-101-103-110-111-115-121-122-124-131-132-133-134-141-142-143-145-147 et 152,

-entre le 21 et le 24 juin : régions 11-25-42-44-45-88-89-105-125-129-130-136 et 146.

CARPOCAPSE des PRUNES - *En toutes régions, l'activité de l'insecte est actuellement assez intense (début ou fin de vol suivant les cas) et nécessite l'application urgente d'un traitement spécifique : AZINPHOS à 40 gr/hl de matière active ou PHOSALONE (Azophène ou Zolone) à 60 gr/hl de matière active.*

MOUCHE de la CERISE - *En toutes régions les dernières variétés récoltées devront recevoir un traitement au changement de couleur, les populations étant partout plus abondantes que l'an dernier.*

POU de SAN JOSE - *Dans les zones concernées le premier traitement devra être appliqué dès réception au sud de TAIN-TOURNON, avant le 25 juin plus au nord. En effet, les premières larves viennent d'apparaître cette année avec un faible décalage de date entre les différentes parties de la région.*

On utilisera un produit à base de METHIDATHION (Ultracide) à 40 gr/hl de matière active, d'OLEOPARATHION à 25 gr/hl, ou de PARATHION (nombreuses spécialités de ces deux matières actives) à 30 gr/hl de matière active.

BOTRYTIS sur FRAISES - *Dans les régions tardives où la récolte n'est pas terminée, les fraises ont pâti de la forte pluviosité des trois semaines écoulées. Sur les parcelles où les délais avant récolte le permettent, on appliquera d'urgence un produit à base de DICHLOFLUANIDE (Euparène) à 125 gr/hl de matière active, d'IPRODIONE (Rovral) à 75 gr/hl de matière active ou de VINCHLOZOLINE (Ronilan) à 100 gr/hl de matière active.*

OIDIUM du CASSISSIER - *Les conditions climatiques favorables à la maladie lui ont conféré des proportions inquiétantes. La protection sera maintenue. On utilisera une des matières suivantes :*

- *BENOMYL (s'il n'a pas été régulièrement utilisé jusque là),*
- *BUPIRIMATE - CARBENDAZIME (mêmes conditions que Benomyl),*
- *DINOCAP - DITALIMFOS - TRIADIMEFON - TRIFORINE.*

GRANDES CULTURES

MILDIOU de la POMME de TERRE - *Dans les parcelles déjà concernées par le bulletin précédent, la protection sera maintenue. Elle sera en outre étendue aux autres parcelles au fur et à mesure de leur accession au stade favorable (fanes confluentes).*

MILDIOU de la TOMATE - *L'extension à la tomate du traitement contre le Mildiou suivra, dans les régions les plus précoces (plaines de la Drôme en particulier), la prochaine période d'humectation prolongée.*

L'INGENIEUR EN CHEF D'AGRONOMIE
Chef de la Circonscription Phytosanitaire
"Rhône-Alpes",

R. GIREAU

Imprimerie de la Station Rhône-Alpes - Le Directeur-Gérant : P. JOURNET.
Inscription à la C.P.P.A. N° 477 AD.